

ANNEXE



Copie de la note interne du 10 juillet 2012

Note à l'attention des Territoires d'action sociale

Sous couvert de Madame Josette SAGNARD

Saint-Etienne, le 10 juillet 2012

Votre interlocuteur :
Philippe GAUTHIER
Directeur
Vos Réf. :
Nos Réf. : PhG
Tél. : 04 77 49 91 01
Fax : 04 77 49 91 09
philippe.gauthier@cg42.fr

Délégation à la Vie sociale
Direction

OBJET : Allocations mensuelles

En collaboration étroite avec les services de l'État qui agissent dans le cadre du démantèlement d'éventuelles filières d'immigration et de trafic d'enfants, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements sur le dispositif des allocations mensuelles versées par le Conseil général aux familles.

Des modifications du règlement sont à l'étude, en lien avec les autres départements de la région, et devraient être soumises à l'Assemblée lors d'une prochaine session.

Dans l'attente, il vous est demandé de suspendre l'instruction des demandes d'aide financière de type « aide vitale » aux familles sans ressources dès réception de cette note et, **au plus tard, pour le 1^{er} août 2012**.

Il appartiendra aux professionnels d'apprecier chaque situation humaine afin de proposer, de façon dérogatoire, une aide visant à la protection efficace des enfants. Ainsi tout versement à un tiers en charge d'un enfant ou toute aide dont la destination n'est pas connue sera

Je vous invite à me faire remonter toutes les difficultés que pourraient rencontrer vos équipes.

Le DGA Vie Sociale

Philippe GAUTHIER

**Conseil général
de la Loire**

Hôtel du Département
2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Etienne cedex 1
Tél. : 04 77 48 42 42

www.loire.fr